

Commune de  
**VILLEY LE SEC**



Département de  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Arrondissement de  
**TOUL**

## **ARRETE DU MAIRE N° 13/2026** **CREATION N° HABITATION RUE DE LA GEOLOGIE**

**Le Maire de VILLEY LE SEC,**

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28 ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication des voies et du numérotage ;

Vu le Permis de Construire n°054 583 25 00002

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police que le maire peut prescrire ;

Considérant que le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement le courrier et être facilement localisable dans la vie quotidienne (service à la personne, visites diverses, accès des services publics et d'urgence...);

Considérant la demande de M. et Mme DURAND concernant le numérotage d'un nouvel appartement situé sur la parcelle AE 579 à Villey-le-Sec ;

### **ARRETE**

**Article 1 :**

Il est prescrit la numérotation suivante Rue de la Géologie : N° 2bis, Références cadastrales parcelle n°AE 579, en complément du numéro 2 car deux logements sont situés sur cette parcelle.

Ampliation à

Préfecture de Meurthe et Moselle, contrôle de légalité  
Affichage à Villey le Sec

Fait à VILLEY LE SEC le 19/06/2026

Ghislain HAZARD, Maire.

